

CONTRAT LOCAL DE SANTE SUD GIRONDE

N° Fiche – Action : 3-4

AXE DE L'ACCORD CADRE : Renforcer le pouvoir d'agir des personnes

Objectif B : Rendre accessible une alimentation de qualité et permettre l'activité physique

**Pilotes du groupe de travail auquel l'action est rattachée :
Département de la Gironde, Education Nationale, ARS**

INTITULE DE L'ACTION :

« Activité physique à côté ou au sein des établissements scolaires »

Maître d'ouvrage de l'action : Education Nationale

Nom du référent : Marie-Laure LASMI

Préambule :

L'alimentation et l'activité physique sont deux facteurs-clés de protection de la santé. Une alimentation variée et équilibrée, combinée à une activité physique régulière quotidienne, contribue à une bonne santé physique et psychique. Malgré sa stabilisation sur dix ans, la prévalence du surpoids et de l'obésité reste élevée, ce qui requiert des politiques publiques ambitieuses pour en inverser la tendance et réduire ses effets sur la santé.

L'enquête Esteban a également mis en évidence des niveaux d'activité physique encore faibles et une sédentarité élevée chez les enfants en 2015 ainsi qu'une dégradation quasi générale de ces indicateurs au cours des dix dernières années.

Beaucoup d'actions menées portent sur le comportement individuel. Ici on propose de prendre en compte l'environnement social et organisationnel pour faciliter la mise en activité physique du jeune, c'est-à-dire de cibler l'individu dans son milieu de vie.

Pour « mettre en mouvement » / « créer la dynamique » :

-Activité physique à côté des établissements scolaires : en partant de l'offre existante voire comment rapprocher des possibilités d'activités physiques proches des établissements scolaires. L'objectif est qu'elles soient immédiatement accessibles en sortant de l'école.

-La cible prioritaire sera les collégiens car c'est au collège que les enseignants et éducateurs constatent une baisse de la pratique d'activité physique, notamment chez les filles.

Objectif intermédiaire et problématique(s) traitée(s):	-CPS et Activité Physique -Renforcer et fluidifier les relations collectivités/collège/associations sportives
Publics visés selon âges, territoires, sexes, pratiques, situation sociales, communautés, coopérations...	Enfants de 11 – 12 ans du territoire couvert par la CLS. .
Types et modalités d'action Ateliers, événementiels, réseaux, orientations, formations, consultations...	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des équipements de l'établissement scolaire ainsi que des équipements communaux à proximité de l'établissement afin de faciliter l'accès aux enfants. - Mise en place d'ateliers

	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de pré-rentrée pour expliquer l'intention aux enseignants, parents, élèves... <p>L'action pourrait débiter sur une commune volontaire à proximité d'un collège qui accepterait l'expérimentation en 2020 ou 2021.</p> <p>Le Pôle Territorial du Sud Gironde aidera à écrire un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) pour recruter les communes volontaires et mettre en place un réseau en étape préalable.</p> <p>Groupe projet pour écrire l'AMI : Marie-Laure Iasmi, Elodie de la Grange, Quentin Labat CDC Réolais SG, Département (pôle jeunesse territoire)</p> <ul style="list-style-type: none"> - non exhaustif
Moyens de l'action budget éventuel, mise à disposition de locaux ou de personnes, AAP identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de locaux (collège et/ou mairie) - animateurs des ateliers (professeurs EPS, éducateurs sportifs, clubs de sports, associations...)
Localisation de l'action territoires couverts et ancrage sur des activités, des quartiers, des services...	<i>A définir avec l'opérateur ayant répondu à l'AMI</i>
Mobilisation et participation implication et animation d'acteurs locaux, bénévoles, professionnels, usagers...	<i>A définir avec l'opérateur ayant répondu à l'AMI</i> <i>Lien avec les Conseil d'Education Citoyens dans les collèges</i>
Temporalités de l'action début et fin, fréquence et durée, caractère pérenne ou expérimental de l'action...	<i>A définir avec l'opérateur ayant répondu à l'AMI</i>
Moyens de l'action budget éventuel, mise à disposition de locaux ou de personnes...	<i>A définir avec l'opérateur ayant répondu à l'AMI</i>
Suivi et pilotage de l'action modalités et processus de suivi de l'action, outils et espaces de pilotage	<i>A définir avec l'opérateur ayant répondu à l'AMI</i>
Evaluation de l'action modalités d'évaluation de l'action, implication des habitants/bénéficiaires	<i>A définir avec l'opérateur ayant répondu à l'AMI</i>

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel								
	2019	2020		2021		2022		2023	
		Sem 1	Sem 2	Sem1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2
Constitution du groupe projet AMI et lancement AMI			➔						
Démarrage action rentrée						➔			